

Webinaire budget vert 26 novembre 2024 – 14h

En partenariat avec

OUI **ACT.**



Introduction

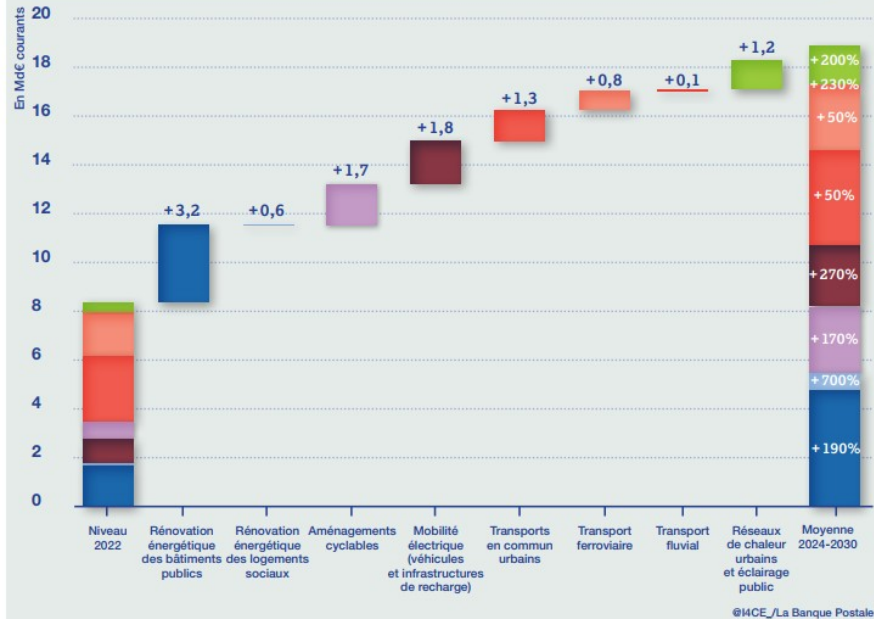
Madame Florence RICHARD
Secrétaire Générale à la Planification Ecologique
Préfecture de Région

Madame Laurence AKKACHE -
Adjointe - Pôle animation du réseau
Direction Régionale des Finances Publiques de
Normandie et de la Seine Maritime

Les enjeux de financement de la transition écologique

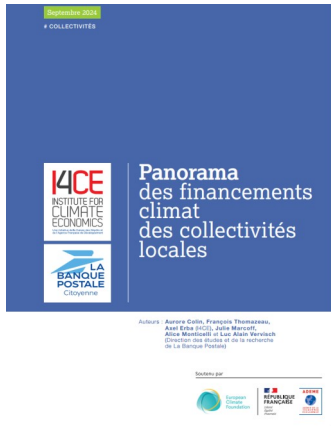
+ 11
MILLIARDS D'EUROS SUPPLÉMENTAIRES
chaque année de 2024 à 2030,
d'après le scénario de la future
stratégie climat et énergie française

FIGURE 2 : LES BESOINS D'INVESTISSEMENT CLIMAT DES COLLECTIVITÉS LOCALES, MOYENNE ANNUELLE 2024-2030, PAR SECTEUR



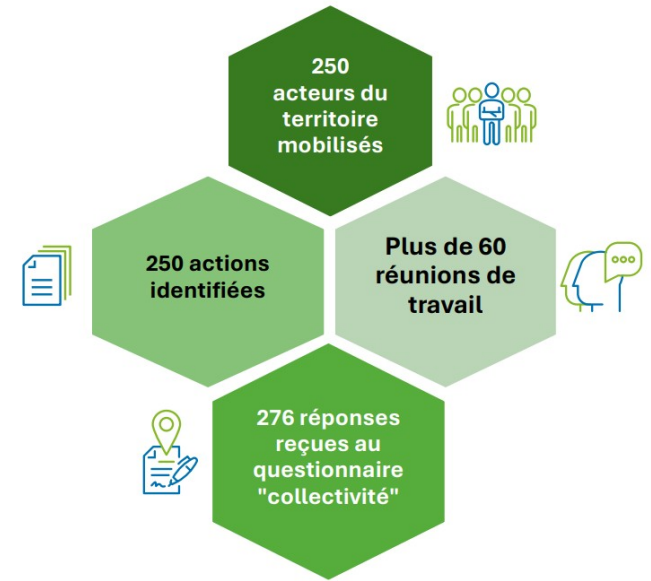
Source : I4CE. Les ressources et les données utilisées pour les estimations sont détaillées pour chaque secteur dans l'annexe méthodologique Excel téléchargeable sur le site internet d'I4CE.

*Budget vert
=
permettre une
meilleure
remontée
des données
d'investissement
des collectivités
en faveur du
climat + aide
pédagogique
pour mesurer
l'impact des
projets portés par
les CL*



<https://www.labanquepostale.com/content/dam/lbp/documents/etudes/finances-locales/2024/LBP-I4CE-sept2024.pdf>

Territorialisation de la planification écologique (COP) : État d'avancement de la démarche



Territorialisation de la planification écologique (COP) : État d'avancement de la démarche

COP de Rebond le 10 septembre au Havre

Feuille de route en cours de finalisation :

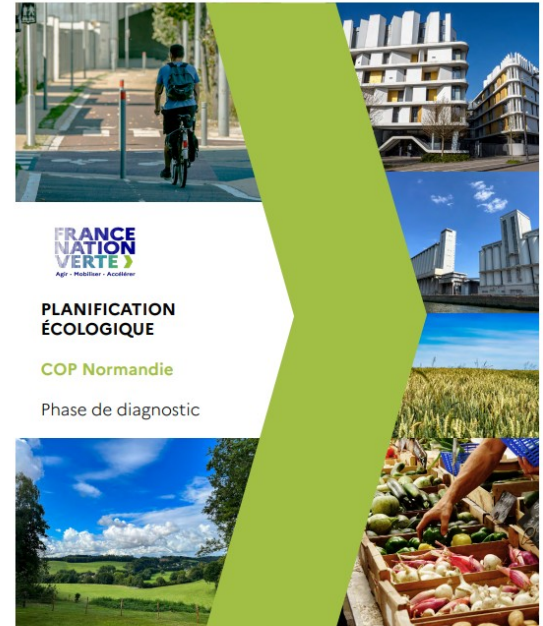
- Diagnostic (publié sur internet)
- Les actions 2025
- Les actions à approfondir/ planifier les années suivantes

Retrouvez toutes les publications relatives à la planification écologique (diagnostic, synthèses des GT) en Normandie sur le site de la Préfecture :

<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/Grands-dossiers/COP-Normandie/Cop-Normandie-penser-et-agir-pour-la-planification-ecologique-regionale>



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Déroulé

Le budget vert :

*contexte, en quoi cela consiste ?
obligation, périmètre, outils ...*

Retour d'expériences :

Granville et CC Granville Terre et Mer (50)

Les ressources disponibles en région (CNFPT)

Un réseau ?

Budget Vert ?

En quoi cela consiste

M. Charles LEVEQUE
Président de OuiAct

SOMMAIRE

1. Genèse de la budgétisation verte
2. Que dit la réglementation ?
3. Quelles sont les méthodes en vigueur ?
4. Etude de cas : bâtiments & voiries
5. Quels résultats ?

SOMMAIRE

- 1. Genèse de la budgétisation verte**
2. Que dit la réglementation ?
3. Quelles sont les méthodes en vigueur ?
4. Etude de cas : bâtiments & voiries
5. Quels résultats ?

LA BUDGÉTISATION VERTE

La budgétisation verte est définie
comme :

« L'utilisation des outils de la
politique budgétaire pour faciliter la
réalisation des objectifs
environnementaux et climatiques. »

(OCDE, 2020)



« Les principales agences économiques des
gouvernements devraient veiller à ce que leurs
programmes, politiques et budgets soutiennent le
développement durable, sur le plan
environnemental. »

Rapport Brundtland, 1987

LES COLLECTIVITÉS SONT

Directement responsables de

15%

Des émissions de GES issues de leurs décisions concernant leurs patrimoines et leurs compétences

Indirectement responsables de

50%

Des émissions de GES si l'on intègre les effets de leurs orientations

LES COLLECTIVITÉS ONT UN POUVOIR D'ACTION SIGNIFICATIF

On estime que

70%

Des actions de réduction des émissions de GES auront lieu à l'échelle locale

LA BUDGÉTISATION VERTE AU SEIN DE L'UE

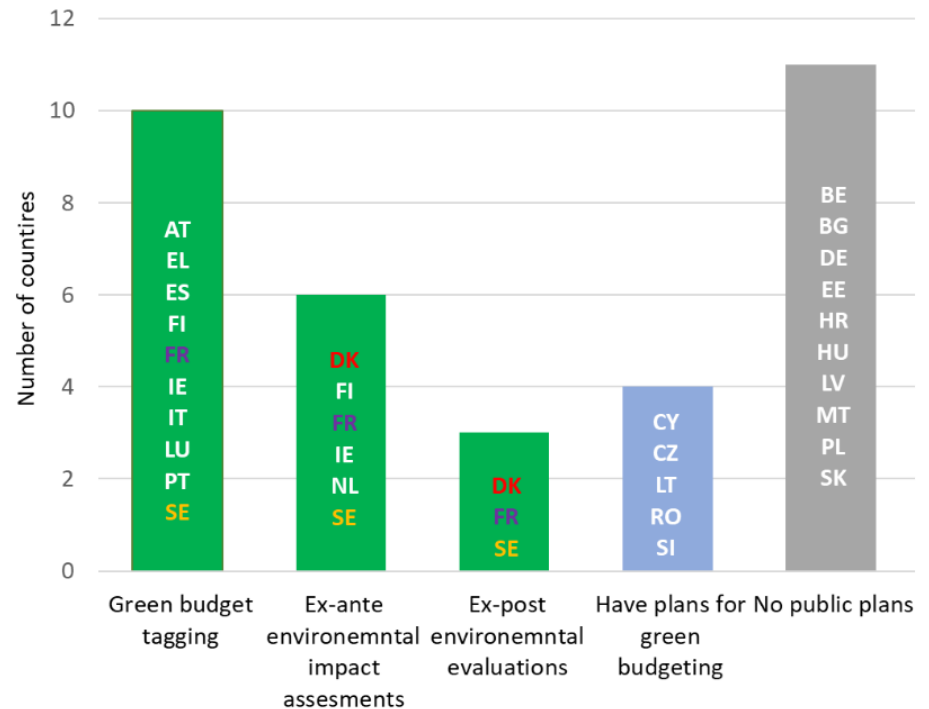
12 PAYS

Membre de l'Union Européenne ont initié une démarche de budgétisation verte et 5 autres pays le prévoient.

2/3 des pays membres sont donc engagés sur le sujet.

QUELLES PRATIQUES ?

- Évaluation menée au prisme d'un ensemble de critères environnementaux,
- Identification des mesures favorables et défavorables,
- La plupart des pays évaluent les dépenses davantage que les recettes et les dépenses fiscales,
- La plupart des périmètres d'évaluation se limitent aux gouvernements centraux.



Source : 2023 Européen Commission survey on green budgeting, Pratiques de budgétisation verte dans les pays de l'Union Européenne

QUELS SONT LES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX DE LA TAXONOMIE EUROPÉENNE ?

ATTÉNUATION

Lutte contre le changement climatique

Correspond aux objectifs visés par les politiques d'atténuation du changement climatique, dont la transition vers une économie décarbonée et la séquestration du carbone par les écosystèmes.

ADAPTATION

Anticipation des risques naturels

A trait aux mesures qui favorisent la résilience face aux événements directement corrélés au changement climatique, pour faire face à l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes météorologiques extrêmes ou le renforcement des processus de gestion de ces crises.

BIODIVERSITÉ

Préservation des espaces naturels

Fait référence aux objectifs de préservation, de protection et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que de gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers. L'axe Biodiversité est considéré sous le prisme du changement de l'usage des sols dans le budget vert, et sous l'angle du prélèvement des ressources

RESSOURCES

Gestion des ressources non renouvelables

Caractérise les mesures permettant la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation plus efficace des ressources ou en faveur d'une bonne gestion des déchets, ou encore la prévention des risques technologiques.

POLLUTION

Pollution de l'air, de l'eau et des sols

A trait à la prévention, au contrôle et à la résorption de la pollution de l'eau, de l'air et des sols, pouvant notamment être causés par l'utilisation de substances chimiques ayant un impact potentiel sur la santé ou l'environnement.

EAU

Préservation des ressources en eau

Fait référence aux objectifs quantitatifs d'utilisation et de gestion durable des ressources en eaux terrestres et maritimes.

SOMMAIRE

1. Genèse de la budgétisation verte
- 2. Que dit la réglementation ?**
3. Quelles sont les méthodes en vigueur ?
4. Etude de cas : bâtiments & voiries
5. Quels résultats ?

À prévoir en 2025, sur le CFU 2024 :

L'article 191 de la loi de finances pour 2024, prévoit l'introduction d'un nouvel état annexé intitulé « Impact du budget pour la transition écologique » à partir de 2025 sur le CFU 2024.

Obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 3 500 habitants

L'annexe porte uniquement sur les dépenses d'investissements



L'État suggère d'utiliser la **méthode I4CE** sous le prisme de l'**atténuation** pour produire cette analyse climatique. L'objectif est de construire des indicateurs au niveau national pour **suivre les volumes investis par les collectivités**. L'ambition de la démarche est bien moindre que les démarches proactives des collectivités.

L'annexe publiée ne sera pas soumise au contrôle de la légalité mais pourra être étudiée par les chambres régionales des comptes.

L'analyse portera obligatoirement sur 17 natures comptables des budgets principaux et annexes soumis à l'instruction budgétaire M57 :

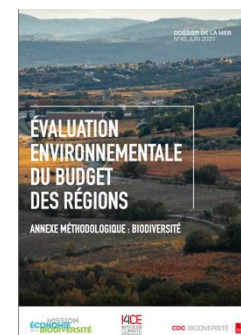
- 2031 « Frais d'études » ;
- 2111 « Terrains nus » ;
- 2115 « Terrains bâtis » ;
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains » ;
- 21312 « Bâtiments scolaires » ;
- 21318 « Autres bâtiments publics » ;
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics » ;
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés » ;
- 2138 « Autres constructions » ;
- 2151 « Réseaux de voirie » ;
- 2152 « Installations de voirie » ;
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire » ;
- 21828 « Autres matériels de transport » ;
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours » ;
- 2313 « Constructions en cours » ;
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours » ;
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours »

Élargissement à partir de 2026

À partir de 2026, le périmètre de l'état annexé « Impact du budget pour la transition écologique » s'élargit. La loi rendra obligatoire l'analyse sur l'ensemble des dépenses d'investissement pour :

L'axe 1 : **Atténuation au changement** climatique à compter de l'exercice 2024 (pour toutes les sections d'investissement à partir de 2025).

L'axe 6 : **Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles** à compter de l'exercice 2025 ;



Sous réserve de publications méthodologiques

À partir de 2027, 4 axes restants à compter de l'exercice 2027 :

- Axe 2 : **Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels**
- Axe 3 : **Gestion des ressources en eau ;**
- Axe 4 : **Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;**
- Axe 5 : **Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;**

SOMMAIRE

1. Genèse de la budgétisation verte
2. Que dit la réglementation ?
- 3. Quelles sont les méthodes en vigueur ?**
4. Etude de cas : bâtiments & voiries
5. Quels résultats ?

QUELLES MÉTHODES POUR L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES BUDGETS LOCAUX ?

ATTÉNUATION

Lutte contre le changement climatique

Budget Climat



ADAPTATION

Anticipation des risques naturels

Budget Adaptation



BIODIVERSITÉ

Préservation des espaces naturels

Budget Biodiversité



RESSOURCES

Gestion des ressources non renouvelables

POLLUTION

Pollution de l'air, de l'eau et des sols

EAU

Préservation des ressources en eau

Absence de méthodologie spécifique



La construction puis le vote du budget sont des moments clés où s'incarne concrètement la politique climatique d'une collectivité territoriale. **Analyser un budget sous le prisme du climat** permet de **nourrir les débats budgétaires**, de **questionner les dépenses** et d'**arbitrer** pour les orienter le plus possible vers la transition climatique.

L'évaluation climat des budgets locaux est **une démarche qui s'intègre dans la politique de transition écologique** de la collectivité et des actions découlant des stratégies climat (PCAET, SRADDET, etc.). Ses résultats permettent de **mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques** (-45% d'émissions de GES d'ici 2030 et neutralité carbone à horizon 2050) afin **d'éclairer les arbitrages budgétaires**.



Soutenu par



Quels objectifs pour la méthode ?

Identifier et comprendre quelles sont les dépenses bénéfiques pour le climat, et celles avec un effet négatif

Evaluer la cohérence des dépenses avec les objectifs climatiques

Analyser les marges de manœuvre pour réorienter les dépenses selon un prisme climat

Suivre l'évolution de la coloration des dépenses, d'exercice en exercice

Une évaluation climat du budget vise à **qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses** incluses dans le budget d'une collectivité. La méthode, développée par **I4CE**, consiste à réaliser une analyse ligne à ligne du budget, se basant sur une liste – ou taxonomie – d'actions considérées selon les catégories suivantes:

TRÈS FAVORABLES

Dépenses ayant un impact très positif sur le climat aujourd'hui et demain : compatibles avec une France neutre en carbone.

FAVORABLES SOUS CONDITIONS

Dépenses permettant une réduction des émissions mais insuffisantes pour la neutralité carbone ou présentant un risque de verrou technologique à long terme.

NEUTRES

Dépenses sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone.

DÉFAVORABLES

Dépenses incompatibles avec la neutralité carbone, qui induit des émissions de GES significatives.

À APPROFONDIR

Dépenses ayant a priori un impact sur le climat mais non classable en l'état par manque d'informations ou de données. L'analyse se précisera au fil des années.

INDÉFINI MÉTHODOLOGIQUE

Dépenses ayant a priori un impact sur le climat, mais non classable en l'état actuel des connaissances et du fait de la persistance de controverses scientifiques, ou nécessitant un développement méthodologique spécifique.

Tout au long de cette présentation, les dépenses seront classées selon ces six catégories, et reprendront la même coloration :

TRÈS FAVORABLES

FAVORABLES SOUS CONDITIONS

NEUTRES

DÉFAVORABLES

À APPROFONDIR

INDÉFINI MÉTHODOLOGIQUE

SOMMAIRE

1. Genèse de la budgétisation verte
2. Que dit la réglementation ?
3. Quelles sont les méthodes en vigueur ?
- 4. Etude de cas : bâtiments & voiries**
5. Quels résultats ?

Les critères de classement sont répartis par rubriques :

13 rubriques sectorielles


- 1 | **Le bâtiment**
- 2 | Les transports et infrastructures de transport (hors voirie)
- 3 | Les achats et l'entretien des véhicules
- 4 | **La voirie**
- 5 | L'alimentation
- 6 | L'agriculture
- 7 | Action économique
- 8 | Formation professionnelle
- 9 | Les déchets
- 10 | Les achats d'énergie, infrastructures et réseaux énergétiques
- 11 | NTIC
- 12 | Les espaces verts
- 13 | Les dépenses d'entretien et de maintenance des bâtiments et infrastructures

+ 6 rubriques transverses

- 1 | Les dépenses de personnel
- 2 | Les frais de déplacement professionnel
- 3 | Le paiement des taxes climatiques
- 4 | Le versement de subventions
- 5 | La commande publique et les achats durable
- 6 | La compensation carbone

1.b

LE BÂTIMENT – RÉNOVATION

	TRÈS FAVORABLE	FAVORABLE SOUS CONDITIONS	NEUTRE	DÉFAVORABLE
 <p>Rénovation hors / à performance énergétique</p>	<p>Coûts liés aux matériaux biosourcés <i>(ex. : fibre de bois)</i></p>	<p>Coûts liés aux matériaux biosourcés <i>(ex. : fibre de bois)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovation qui touche un poste à enjeu énergétique permettant des gains énergétiques ou carbone mais sans saut de classe ou dont la réduction de la consommation d'énergie est inférieure à 30 % <i>(ex : rénovation d'une toiture avec isolation).</i> • Rénovation « hors performance énergétique » i.e. qui NE touche PAS de postes à enjeu énergétique ou qui concerne la mise aux normes <i>(ex : accès PMR, désamiantage, ...).</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • Rénovations loupées : rénovation qui touche un poste à enjeu énergétique sans gain énergétique ou carbone (sauf pour les bâtiments en classe A ou B). • Occasions manquées* : rénovation qui touche un poste à enjeu énergétique mais sans intention de geste de performance énergétique <i>(ex : rénovation d'une toiture sans isolation) (sauf pour les bâtiments en classe A ou B et certains bâtiments*)</i>.
	<p>Coûts liés à une rénovation « performance énergétique » qui permet au bâtiment d'atteindre au moins la classe A ou B du nouveau DPE ou le niveau BBC. <i>(en l'absence de données sur les coûts, utiliser les proxys €/m² proposés)</i></p>	<p>Coûts liés à une rénovation « performance énergétique » qui permet au moins un saut de classe énergétique sans arriver en classe A ou B du nouveau DPE ou une réduction d'au moins 30 % de la consommation d'énergie*. <i>*D'après la taxonomie européenne.</i></p>		
	<p>Autres coûts liés à la rénovation « hors performance énergétique » <i>(ex : mise aux normes)</i></p>	<p>Autres coûts liés à la rénovation « hors performance énergétique » <i>(ex : mise aux normes)</i></p>		

@I4CE

La rénovation hors performance énergétique est :

- **Neutre**
- Sauf pour les occasions manquées considérées comme **défavorables**.

La rénovation à performance énergétique est :

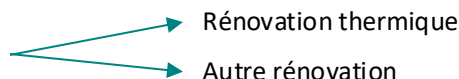
- **Très favorable** pour les coûts liés aux matériaux biosourcés et les rénovations thermiques complètes et performantes
- **Favorable sous conditions** si elle permet un saut de classe énergétique (hors classes A et B) ou une réduction de la consommation d'énergie d'au moins 30%
- **Neutre** pour toute autre opération permettant des gains énergétiques et/ou carbone sans saut de classe ni réduction de 30%
- **Défavorable** pour les rénovations manquées.

Informations sur la dépense :

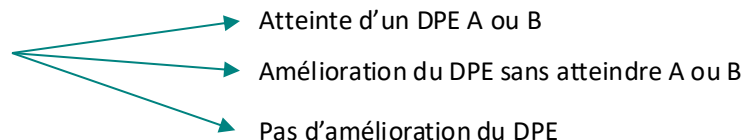
- Dépense d'investissement
- Montant de la dépense : 5 millions d'euros
- Rénovation d'un bâtiment culturel

Questions à se poser :

- Quel est l'objet de cette rénovation ?



- Quelle est l'ambition de cette rénovation ?



- Comment se répartissent les dépenses ?

Réponse :

Il s'agit d'une rénovation complète permettant le passage d'un DPE F à un DPE C. L'isolation des murs (40%) sera faite en laine de chanvre, celles du toit (10%) en ouate de cellulose. 30% de la dépense est consacré au remplacement des menuiseries. Les 20% restant correspondent à de la mise aux normes du bâtiment.



Les 50 % de la dépense liée à l'isolation du toit et des murs sont en matériaux biosourcés et donc classés en « **très favorables** ». Le remplacement des menuiseries fait partie de la rénovation énergétique mais sans atteinte d'un DPE A ou B, donc la part de la dépense correspondant (30%) est classé en **favorable sous conditions**. Enfin, les 20% restants dédiés à la mise aux normes sont classés en **neutre**.

4

VOIRIE – CONSTRUCTION, ENTRETIEN ET EXPLOITATION

 Constructions / Requalifications	Part dédiée : piétons, vélos, transports en commun 100 % décarbonnés <i>(km parcourus / total km)</i>	Part dédiée aux transports en commun non décarbonnés <i>(km parcourus / total km)</i>	Part dédiée aux voitures
 Entretien	Part dédiée : piétons, vélos, transports en commun 100 % décarbonnés		Part dédiée aux voitures
 Exploitation	Part dédiée : piétons, vélos, transports en commun, mobilités bas carbone		Part dédiée aux voitures

Construction et requalification

Très favorable : parts dédiées aux mobilités douces et aux transports 100% décarbonnés.

Favorable sous conditions : part dédiée aux transports en commun à motorisation fossile.

Défavorable : part dédiée aux voitures, car encourage ce mode encore très carboné et augmente le trafic.

Entretien

Très favorable pour la part de la dépense dédiée aux piétons, vélos ou transports en commun, car elle encourage ces modes de transport peu carbonés.

Neutre pour la part dédiée aux voitures, car ces infrastructures restent nécessaires pour la mobilité décarbonnée (véhicules électriques ou hydrogènes).

Exploitation

Très favorable pour la part de la dépense dédiée aux piétons, vélos ou transports en commun, car elle encourage ces modes de transport peu carbonés.

Neutre pour la part dédiée aux voitures, car ces infrastructures restent nécessaires pour la mobilité décarbonnée (véhicules électriques ou hydrogènes).

Informations sur la dépense :

- Dépense d'investissement
- Montant de la dépense : 1 million d'euros
- Construction d'une nouvelle route
- Type : **Construction** / Entretien / Exploitation



Questions à se poser :

Quelle est l'usage prévu de cette nouvelle voirie ? Et en quelles proportions (% de la surface de voirie) ?

- Parts modales prévisionnelles voitures / transports en commun / modes décarbonés (vélos, piétons)

Réponse :

Construction d'une route avec piste cyclable séparée.

30 % de la dépense pour la piste cyclable et 70 % à la route qui sera partagée pour moitié entre véhicules individuels et transports en communs (diesel)

Classement :

30%

Très favorable

35%

Favorable sous conditions

35%

Défavorable

La part de la dépense directement dédiée aux déplacements 100% décarbonés est classée en **très favorable** soit 30%.

Pour la part restante, la part dédiée aux voitures est classée en **défavorable** 35 % celle dédiée aux transports en commun carbonés en **favorable sous condition** : 35%.

SOMMAIRE

1. Genèse de la budgétisation verte
2. Que dit la réglementation ?
3. Quelles sont les méthodes en vigueur ?
4. Etude de cas : bâtiments & voiries
5. **Quels résultats ?**

EXEMPLE DE RÉSULTATS

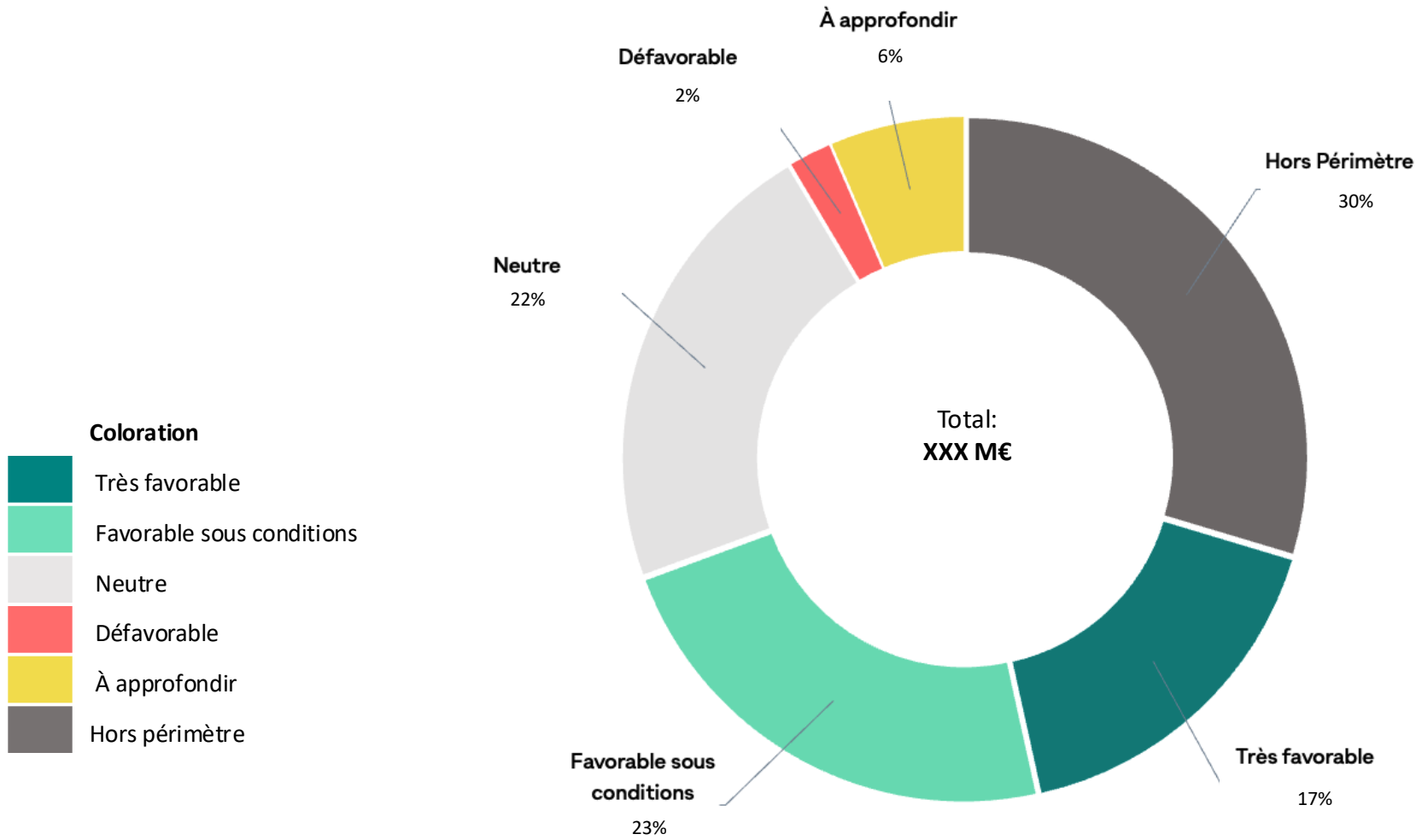
Quel-est le volume de dépenses global étudiées ?



Gérer la Cité

OuiACT.

Synthèse des dépenses



EXEMPLE DE RÉSULTATS



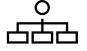
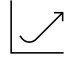



Présentation globale



Gérer la Cité

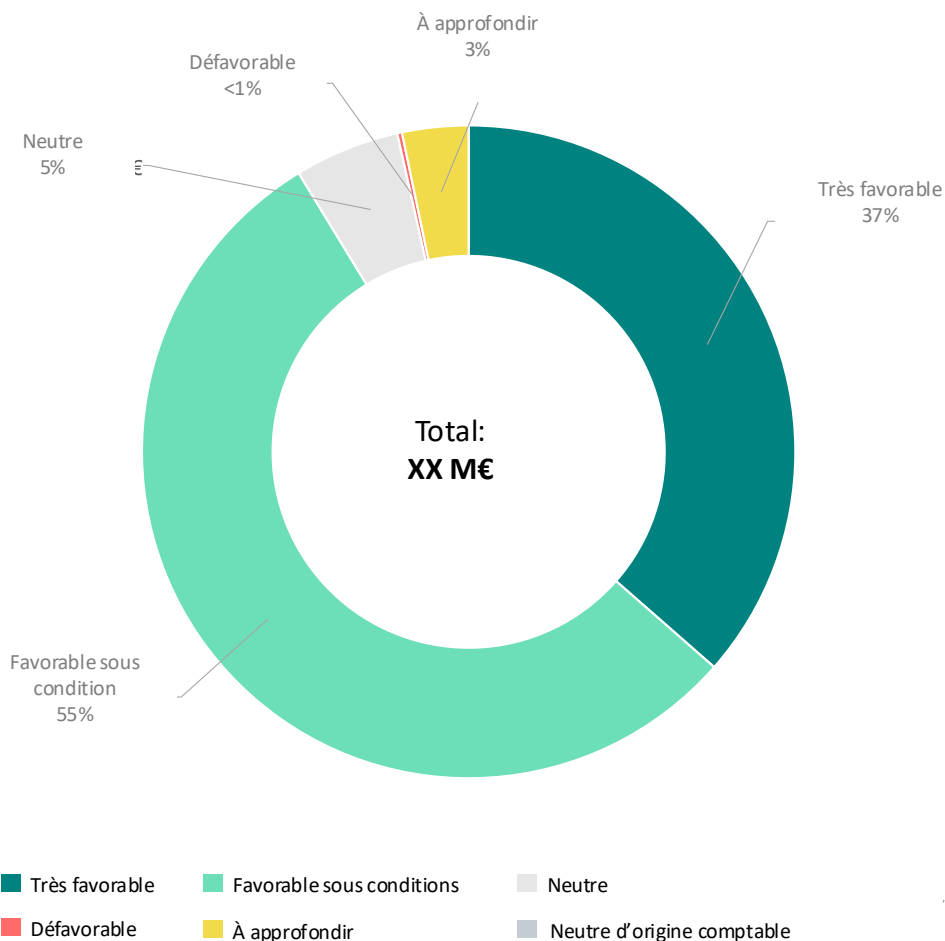


Départements à forte intensité climatique détaillées ci-après :

-  Direction territoriale
-  Direction de l'urbanisme
-  Direction Générale des Services
-  Direction de l'économie et l'attractivité
-  Direction de l'environnement / énergie / eau / déchets
-  Direction des espaces publics et de la mobilité durable
-  Ressources et Moyens



Mobilité décarbonée



Détail des dépenses significatives

Très Favorables

- ▶ Construction ou requalification de voirie dédiée aux modes décarbonés
- ▶ Entretien de voirie dédiées aux modes doux et aux transports en commun
- ▶ Création de places de parking dédiées aux modes décarbonés
- ▶ Achats d'électricité renouvelable
- ▶ Élaboration d'un modèle multimodal de déplacement
- ▶ Exploitation, acquisition et entretien des transports en commun décarbonés, et leurs équipements
- ▶ Investissement et entretien des espaces verts arborés
- ▶ Subventions pour l'élaboration de la politique de mobilité
- ▶ Acquisition, location et entretien de vélo

Favorables sous conditions

- ▶ Exploitation et entretien de transports collectifs non décarbonés
- ▶ Construction et requalification de voirie dédiée aux transports en commun non décarbonés

Neutres

- ▶ Travaux d'entretien de voirie dédiée à la voiture
- ▶ Gestion et entretien des parkings pour voitures
- ▶ Achat d'électricité non renouvelable
- ▶ Création d'outils d'information à destination des voyageurs
- ▶ Maintenance de bâtiments (surveillance et nettoyage)

À approfondir

- ▶ Dépenses sous le seuil d'analyse

Budget Vert ?

Obligation, périmètres, outils,...

Madame Laurence AKKACHE
Adjointe - Pôle animation du réseau
Direction Régionale des Finances Publiques de
Normandie et de la Seine Maritime

Le calendrier de déploiement des axes de l'annexe

#

Un calendrier progressif de déploiement des axes à analyser

Le calendrier de cotation des axes de l'annexe environnementale est repris dans le tableau ci-après.

⚠ Point d'attention : la mise en œuvre de l'annexe environnementale se fait de manière progressive, par axe et par nature de dépense, à un rythme défini dans le décret du 16 juillet 2024 et sous réserve de la disponibilité de la méthodologie de cotation par axe.

	Exercice 2024 (comptes produits en 2025)	Exercices 2025 et 2026 (comptes produits en 2026 et 2027)	Exercice 2027 et suivants (comptes produits à partir de 2028)
Budgets	M57	M57 et M4	M57 et M4
Axes	Axe 1 « atténuation »	Axes 1 « atténuation » et 6 « biodiversité »	Tous les axes <i>sous réserve de la disponibilité des ressources méthodologiques</i>
Comptes	2031, 2111, 2115, 2128, 21312, 21318, 21351, 21352, 2138, 2151, 2152, 21821, 21828, 2312, 2313, 2315, 2317	Tous les comptes réels d'investissement, à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunt	Tous les comptes réels d'investissement, à l'exclusion du remboursement des annuités d'emprunt

L'architecture de l'annexe environnementale (1/2)

#

Une présentation générale par grande nature de dépenses et une déclinaison par axe

L'état annexé "Impact du budget pour la transition écologique" se présente sous la forme de tableaux :

- un tableau de synthèse croisant le résultat des cotations sur les différents axes

- un tableau par axe de la taxonomie européenne

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – PRÉSENTATION PAR NATURE	IV	C3.1
-------------------------------------------------------------------------------------	-----------	-------------

Présentation agrégée par nature						
Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 1 : ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)					
Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

L'architecture de l'annexe environnementale (2/2)

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – PRÉSENTATION PAR FONCTION	IV	C3.2
---------------------------------------------------------------------------------------	-----------	-------------

Présentation agrégée par fonction

Fonction (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0 Services généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1 Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2 Enseignement, formation professionnelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4 Santé et action sociale (hors APA, RSA et APL)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-3 APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-4 RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5 Aménagement des territoires et habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6 Action économique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7 Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8 Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

AXE 1 : ATTÉNUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Fonction (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0 Services généraux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
1 Sécurité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2 Enseignement, formation professionnelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4 Santé et action sociale (hors APA, RSA et APL)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-3 APA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
4-4 RSA – Régularisations des RMI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
5 Aménagement des territoires et habitat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
6 Action économique	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
7 Environnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
8 Transports	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

#

Une présentation croisée par fonction (grandes politiques publiques locales)

Les éléments permettant de réaliser l'annexe environnementale

Trois outils principaux pour à la création de l'annexe

1

Le mode opératoire mis à disposition sur Collectivités- Locales.gouv.fr

Étape 1 : édition du grand-livre budgétaire

Ligne	Budget	Fonction	Mission	Titre	Secteur	Niveau	Libellé	Montant
1	2025	124	0000	0000	0000	0000	Subvention point 1 - aménagement des zones	50000
2	2025	124	0000	0000	0000	0000	Subvention point 2 - aménagement des zones	50000
3	2025	124	0000	0000	0000	0000	Subvention point 3 - aménagement des zones	50000
4	2025	124	0000	0000	0000	0000	Subvention point 4 - aménagement des zones	50000
5	2025	124	0000	0000	0000	0000	Subvention point 5 - aménagement des zones	50000
6	2025	124	0000	0000	0000	0000	Subvention point 6 - aménagement des zones	50000
7	2025	124	0000	0000	0000	0000	Subvention point 7 - aménagement des zones	50000
8	2025	124	0000	0000	0000	0000	Subvention point 8 - aménagement des zones	50000
9	2025	124	0000	0000	0000	0000	Subvention point 9 - aménagement des zones	50000
10	2025	124	0000	0000	0000	0000	Subvention point 10 - aménagement des zones	50000

Ce mode opératoire présente les modalités de préparation de l'annexe

2

A venir
Guide méthodologique – principes généraux (publication prévue courant 2025)

+

Guides méthodologiques I4 CE et CDC Biodiversité

3

L'outil d'aide à la conception et de simulation de l'annexe

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – PRÉSENT				
	Total des dépenses (mandates)	Favorables	Mixtes	Déf
A105 Subventions d'investissement versées	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A110 Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A115 Immobilisations incorporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A120 Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A125 Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A130 Réseaux et installations de voirie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A135 Réseaux divers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A140 Installations techniques, agencements et matériel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A150 Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A155 Immobilisations corporelles en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A165 Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
A225 Opérations pour le compte de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Cet outil permet de prévisualiser l'annexe afin de préparer son intégration dans TotEM

Les étapes principales de la création de l'annexe

Les grandes étapes de la constitution de l'annexe (à réaliser après la clôture de l'exécution budgétaire)

1

Éditer le grand-livre budgétaire

- • • et retraiter les contenus afin de pouvoir procéder à une cotation des comptes et dépenses obligatoires

2

Procéder à la cotation des dépenses

- • • préalablement triées par l'opération et analysant les postes de dépense avec les guides méthodologiques et le mode opératoire

3

Intégrer les éléments dans le masque de saisie qui permettra de générer l'annexe normée dans TotEM



ETAPES 1. FAISLER LES LIENS - A MAJUSCULES DES CENTRES DE CLASSEMENT

Le bâtiment

La construction de l'annexe budgétaire est le fruit de la collaboration de tous les acteurs de la collectivité. Elle est le résultat de la concertation et de la concertation. Elle est le fruit de la concertation et de la concertation.

TECHNIQUE	CONSTRUCTION	RECONSTRUCTION
1. Bâtiment	2. Bâtiment	3. Bâtiment
4. Bâtiment	5. Bâtiment	6. Bâtiment

Pourquoi ce sujet est l'objet de concertation

La concertation est le fruit de la collaboration de tous les acteurs de la collectivité. Elle est le résultat de la concertation et de la concertation.

APPELÉ PROJET

TECHNIQUE	CONSTRUCTION	RECONSTRUCTION
1. Bâtiment	2. Bâtiment	3. Bâtiment
4. Bâtiment	5. Bâtiment	6. Bâtiment

Les dépenses de l'annexe budgétaire sont classées en catégories, et classées par des comptes.

TECHNIQUE	CONSTRUCTION	RECONSTRUCTION
1. Bâtiment	2. Bâtiment	3. Bâtiment
4. Bâtiment	5. Bâtiment	6. Bâtiment

Le projet de l'annexe budgétaire est le fruit de la collaboration de tous les acteurs de la collectivité. Elle est le résultat de la concertation et de la concertation.

Format et contenu de l'annexe

- Existe-t-il des outils pour faciliter la production de l'annexe ?

Chaque collectivité est libre de coter les dépenses avec ses propres outils ou en fonction d'outils développés par des éditeurs informatiques. L'outil d'aide à la conception de l'annexe sous format tableur à disposition des collectivités pour faciliter les travaux de saisis de l'annexe dans TotEM n'est pas obligatoire. Cependant, il reçoit les données d'exécution budgétaire issues du logiciel de gestion financière de la collectivité (journal des écritures budgétaires) et, à l'aide de champs laissés libres, permet à la collectivité de coter les mandats à une maille plus importante (par exemple : numéro de marché public, opération ou tout autre élément de comptabilité analytique) et facilite ainsi l'agrégation des données de l'annexe.

- Les dépenses doivent-elles être cotées selon les six axes de la taxonomie européenne ?

Non. La mise en œuvre de l'annexe environnementale se fait de manière progressive, par axe, à un rythme défini dans le décret du 16 juillet 2024 et en fonction de la documentation d'une méthodologie de cotation consensuelle par axe. Le calendrier disponible sur la FAQ Budget vert du site Collectivités Locales reprends les modalités de cotation obligatoires des axes selon l'exercice.

Méthodologie de cotation

- Quelle méthodologie de cotation doit être mise en œuvre ?

La mesure de l'impact environnemental d'une dépense est le résultat d'un cheminement logique qui conduit à conclure qu'une dépense est favorable, défavorable ou neutre au regard d'un axe de la taxonomie européenne. Afin de procéder à la cotation des dépenses, il convient de s'aider des guides mis à disposition sur la [page Budget vert du site Collectivités locales](#), créés par une instance interministérielle associant des représentants des collectivités et des services de l'État, de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE), et de CDC Biodiversité.

- Quel contrôle est exercé sur la qualité des cotations environnementales produites ?

Les préfetures s'assurent de la présence effective de l'annexe pour les budgets concernés. La cotation environnementale des dépenses relève de la seule responsabilité de l'ordonnateur, sous contrôle démocratique (assemblées délibérantes, citoyens, associations environnementales). La cotation ne fait pas l'objet d'un contrôle ni des préfetures, ni des comptables. Chaque année, l'ensemble des données produites par les collectivités, y compris au-delà du seul périmètre obligatoire, font l'objet d'une publication en Open data.

Retour d'expériences

M. Simon JOUAULT
Direction des finances et de la commande publique
Ville de GRANVILLE

Mme Candice DOLIGÉ : chargée de mission transition écologique
Mutualisée : Ville de Granville/Cdc Granville Terre et Mer

M. Laurent COUGARD : Direction des finances
Communauté de communes Granville Terre et Mer



Budget vert

Retour d'expérience

Une méthode itérative qui se construit au fil de l'eau

Rappel : démarche initiée en 2022 dans le cadre du label climat air énergie

Inspiration : RETEX Bourg en Bresse, I4CE

Objectif de la démarche : pédagogique plutôt que réglementaire

Pilotage : Directions finances (ville et EPCI) et transition écologique

Outils : logiciel ciril finances (ventilation analytique), expertise des directions

Mise en œuvre opérationnelle : BP 2024 (phase test 2023)



Préparation budgétaire

Les services proposent un classement pour leurs dépenses d'investissement dans ciril

Les classements sont relus par les services finances et transition écologique

Les classements servent d'outils lors des arbitrages budgétaires

Les comptes sont créés dans le logiciel financier avec une ventilation analytique obligatoire et automatique

Exercice du budget

Le suivi des dépenses se fait via ciril (via la ventilation analytique obligatoire des comptes).


Comptes administratifs

Bilan des dépenses d'investissement favorables et défavorables par les services finances et transition écologique

Comparaison des différents exercices

Conclusions et objectifs pour les années suivantes (ex : correction des ventilations, mise à jour réglementaire → à déterminer qui devient mixte)

Point de vigilance : la méthode est pensée pour un seul axe et non six comme le prévoit le décret (infaisable avec les moyens humains et techniques actuels).

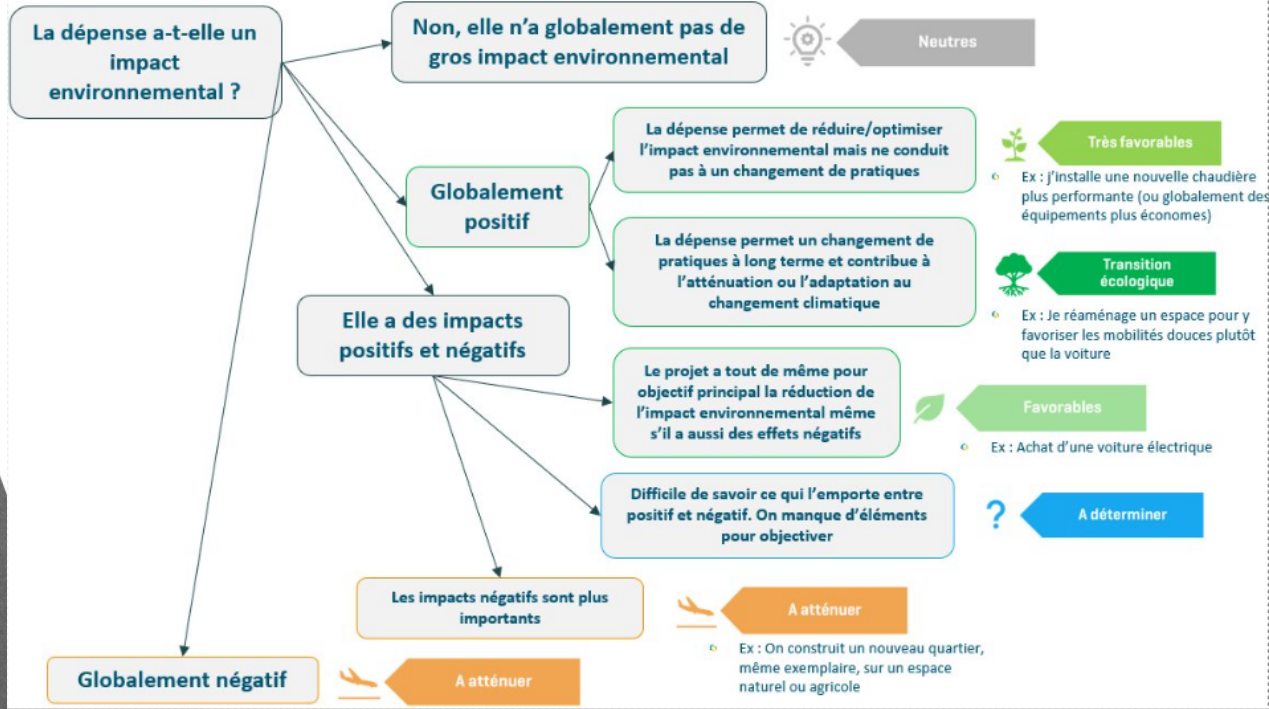


Comment inscrire le classement d'une dépense dans Ciril pour le BP 2025

Budget vert : exercice 2025

La Ville et GTM ont travaillé à la mise en place d'une méthode pour classer les dépenses depuis deux ans. A partir de cette année (Loi de Finances 2024), l'exercice est obligatoire pour les dépenses d'investissements.

Arbre de questionnement



Pour la Ville et GTM : le compte n'existe pas

- Si le bouton « appliquer la ventilation » est grisé.
 - 1-Dans le volet d'option à droite, cliquer sur « Ventilation »

The screenshot shows the 'Saisie des inscriptions' (Entry of entries) screen in the CIVIL software. The interface includes a top navigation bar with the CIVIL logo and user information (CC01, CL). Below the navigation bar, there is a search bar and a list of entries. The main area displays a table of entries with columns for D/R, TECHNIQUES, and various budget codes. Below the table, there is a 'Détail de l'inscription' (Entry detail) section with fields for BP (2022), Total budgété (2022), and Total réalisé (2022). The 'D/R' field is set to 'D'. The 'Gestionnaire' field is 'TECHNIQUES', 'Fonction' is '4222', 'Nature' is '21738', 'Opération' is empty, 'Service' is 'MUAC', and 'Antenne' is 'MUACBREHAI'. The 'TTC' option is selected, and the 'Disponible' amount is '2 945,41'. The entry is for '(21 -) AUTRES CONSTRUCTIONS' with a label 'AUTRES CONSTRUCTIONS - REMPLACEMENT SOL SOUPLE' and a amount of '3 500,00'. The 'Date' is '11/10/2022' and the 'Priorité' is '1 IMPERATIF'. The 'Taux de TVA' is '0'. On the right side, there is a sidebar with 'Informations' and 'Actions' sections. The 'Ventilation' option is highlighted with a red box, and a black arrow points to it from the text above.

Pour la ville et GTM : le compte n'existe pas

- 2- Cliquer sur « Budget Vert », puis 3-sélectionner la catégorie que vous avez choisie. 4-Cliquer sur « Sauvegarder » puis 5- « oui »

The screenshot displays the 'Saisie de la ventilation analytique' interface. At the top, a table titled 'Visualisation ventilation' shows a single entry with 'Type' CA, 'Code analytique' (blank), 'Libellé analytique' (blank), 'Type de charge' (blank), and '%' 100,00. Below this, a 'Ventilation par clé de répartition' section has input fields for 'Type de charge' and 'Clé de répartition'. The bottom section, 'Détail ventilation', includes a warning 'Le compte est géré TTC', a checkbox for 'Ignorer la date de fin des centres', and input fields for 'Code analytique', 'Type de charge', 'Pourcentage' (100,00), and 'Montant' (3 500,00). A tree view on the right shows a hierarchy: 'structure analytique' > 'ARCHIPEL (ARC)' > 'Autres centres (DIVERSCENT)' > 'BUDGET VERT - VILLE DE GRANVILLE ET GTM (BUDGETVERT)'. This last item is circled in black. An 'Attention' dialog box is overlaid on the right, asking 'Voulez-vous exécuter: 1 ajout(s)' with 'Oui' and 'Non' buttons.

Pour la ville : le compte existe

- 1- Si le bouton n'est pas grisé, dans le volet d'option à droite, je clique sur : «Appliquer la ventilation Analytique » (étape 1) puis
- 2- Je clique sur la disquette « enregistrer » (étape 2).
- 3- J'écris et justifie mon classement dans les observations (étape 3 en option)

The screenshot shows the 'Saisie des inscriptions' (Entry of commitments) interface. At the top, a navigation bar includes 'Préparation Budgétaire' and 'Inscriptions budgétaires'. A table lists budget items with columns for D, I, MUSEES, and various numerical values. Below this is the 'Détail de l'inscription' section, which includes a summary table with columns for BP (2023), Total budgété (2023), Mandaté (2023), Engagements non soldés (2023), disponible compte (2023), and BP (2024). The summary table shows values: 5 000,00, 7 985,00, 3 193,70, 0,00, 4 791,30, and 5 000,00. Below the summary table are fields for D/R, Gestionnaire, Fonction, Nature, Opération, Service, Antenne, TTC/HT, and Disponible. The main description area contains the text '(21 - 1007) AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.' and fields for Libellé, Montant (5 000,00), Date (24/08/2023), and Priorité (1 IMPERATIF). On the right side, there is a sidebar with 'Informations' and 'Actions' sections. The 'Actions' section includes 'Equilibre budgétaire', 'Contrôle AP', 'Demandes', 'Dupliquer', and 'Ventilation'. The 'Ventilation' section has a button 'Appliquer la ventilation' which is highlighted with a red box. At the bottom left, there is an 'Observation' field with the text 'Dépense neutre' highlighted in a red box. Three white arrows with black outlines point to these elements: 'Etape 1 : je clique ici' points to the 'Appliquer la ventilation' button, 'Etape 2 : j'enregistre' points to a save icon (floppy disk) in the top right, and 'Etape 3 : j'écris et justifie mon classement (optionnel)' points to the 'Observation' field.

Etape 2 : j'enregistre

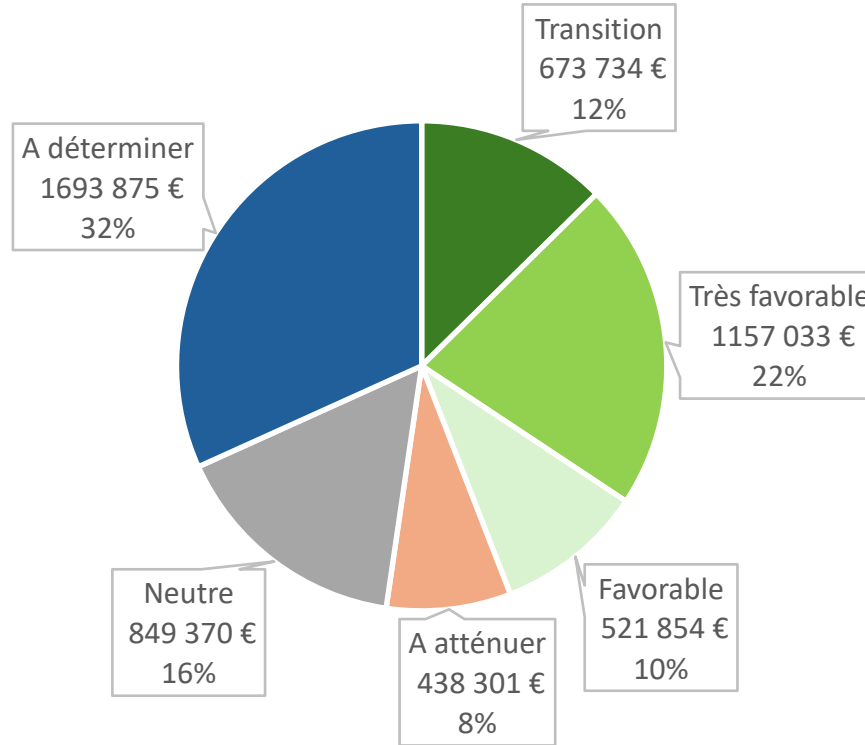
Etape 1 : je clique ici

Etape 3 : j'écris et justifie mon classement (optionnel)

BP (2023) -	Total budgété (2023) -	Mandaté (2023) -	Engagements non soldés (2023) -	disponible compte (2023) -	BP (2024) -
5 000,00	7 985,00	3 193,70	0,00	4 791,30	5 000,00

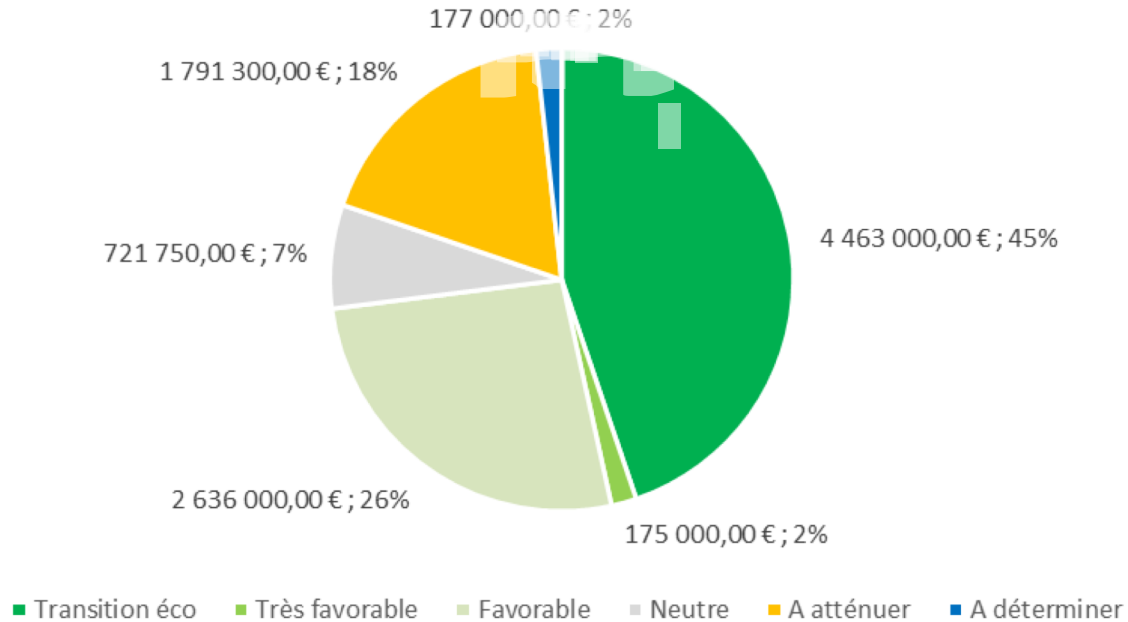
D	I	MUSEES	314	2158	1007	21	COMU	N	R	1007	AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE	5 000,00
D	I	MUSEES	314	21611	1007	21	COMU	N	R	1007	OEUVRES ET OBJETS D'ART	10 000,00
D	I	MUSEES	314	21848	1007	21	COMU	N	R	1007	MOBILIER	10 000,00

Budget vert : premier résultat exercice 2024



Budget vert : Prévisions 2025

Pour le BP 2025, l'analyse définitive n'est pas encore disponible mais elle permet de donner une première orientation :



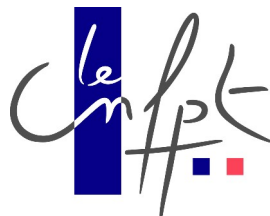
Les ressources en région

M. Frédéric Mouton - conseiller formation en charge des Finances

Mme Marie Vossier Neufville - directrice adjointe formation

Mme Marie BLONDEL – directrice régionale

CNFPT – Délégation Normandie



*Présentation
cliquer ici*

Un réseau ?

Aller vers
go.klaxoon.com

FH5QPVR



Ouvert aux utilisateurs disposant du lien

Tous les utilisateurs disposant du lien/code ont accès à l'activité



go.klaxoon.com/FH5QPVR